

INTERPELLATION

Boisement de l'Orbe supérieure ? de l'ombre pour les poissons !

En 2005, l'EAWAG (Institut fédéral des sciences et de la technologie aquatique) a déposé un rapport au Département en charge, le DSE de l'époque, intitulé « *Influence du couvert végétal sur le régime thermique de l'Orbe à la Vallée de Joux* ».

Dans l'introduction de ce rapport cité ci-dessus, on relève que la densité du boisement des berges de l'Orbe à la Vallée de Joux est très faible.

De ce fait, la température de l'eau augmente fortement pendant les mois d'été, en partie par la radiation solaire sur le faible débit.

Pour de nombreuses espèces piscicoles, notamment l'ombre de rivière mais aussi pour la truite touchée par la maladie (MPR), la température optimale est souvent dépassée causant d'importants dégâts irréversibles à leur écosystème.

L'analyse des données effectuées par l'EAWAG permet de relever une des conclusions:

La création de zones ombragées de quelques centaines de mètres de longueur permettrait de diminuer la température de l'Orbe de plusieurs degrés.

Par exemple, l'étude a démontré qu'une baisse de 4°C peut être obtenue à l'étiage lorsque la température de l'eau est la plus élevée, en créant un écran boisé de 400 mètres de longueur.

Le rapport de l'EAWAG fait partie intégrante de la réponse du Département de 2010 au postulat Bonny qui demandait que des mesures soit prises pour réguler le débit, améliorer la qualité et la température de l'eau de l'Orbe.

Dans sa réponse le Département reconnaît l'important manque d'ombrage naturel dans la zone marécageuse bordant une grande partie du cours d'eau et affirme que le boisement de certains tronçons de la rivière pourrait diminuer sensiblement la température de l'eau et le développement d'algues.

Par ailleurs la pertinence d'un boisement des rives fait partie d'une des 5 mesures proposées dans la réponse du Département et qui pourraient être mises en place rapidement face à la problématique des températures élevées.

Nous voilà en 2015, soit 10 ans après le dépôt du rapport EAWAG et 5 ans après la réponse au postulat ! Et le réchauffement climatique est reconnu !

Hormis la mise en œuvre et l'application de la convention franco-suisse régulant le débit de l'Orbe, ce qui est réjouissant et mérite reconnaissance aux Services, force est de constater que très peu de chose ont bougé concernant le boisement.

Cette interpellation amène les questions suivantes ?

Quelles sont les actions entreprises par les Services compétents allant dans le sens des 2 rapports mentionnés ci-dessus ?

Pourquoi ce boisement, qui aurait pu être mis en place rapidement, n'est-il pas encore fait, quand sera-t-il exécuté et par qui ?

Je remercie le CE pour ses réponses.

Les Charbonnières le 30 juin 2015 Dominique Bonny député